

# RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL MON INNOVATION PÉDAGOGIQUE EN 120 SECONDES

## 1. Contexte

Après le succès de trois éditions nationales du Concours *Mon innovation pédagogique en 120 secondes* et, à la suite de la demande de plusieurs pays, l'édition internationale est lancée dès 2023. Cet événement est célébré en marge de la Journée Internationale des Professeurs de Français (JIPF) dont l'objectif est la redynamisation de l'enseignement *du* et/ou *en* français ainsi que la production de nouvelles approches pédagogiques pour enseigner autrement.

## 2. Organismes

Le *Concours international Mon innovation pédagogique en 120 secondes* est un projet coordonné par les pays organisateurs de l'évènement.

## 3. Public cible

À travers ce Concours, l'occasion est donnée aux enseignants et aux futurs enseignants de l'espace francophone, de la maternelle au supérieur, de proposer une innovation pédagogique favorisant une meilleure transposition des savoirs à enseigner.

La participation des jeunes enseignants est vivement souhaitée, car ils sont l'avenir de la profession.

## 4. Dates

Le Concours est officiellement lancé chaque année le 20 mars, date de la célébration de la Journée Internationale de la Francophonie. Dans chaque pays organisateur, les participants sont invités à déposer, aux adresses indiquées, leur vidéo en 120 secondes, explicitant une innovation pédagogique.

## 5. Comment réaliser une vidéo ?

Pour réaliser une vidéo, peu de choses sont nécessaires. Les participants peuvent librement choisir les outils suivants :

- 1 téléphone portable
- 1 ordinateur avec caméra
- 1 tablette
- 1 caméra
- 1 logiciel
- Tout autre support numérique

La réalisation de la vidéo peut avoir lieu au domicile du participant, à son lieu de travail ou ailleurs. L'enregistrement de la vidéo **ne doit pas dépasser 120 secondes**. Avant de poster la vidéo, il est important de réviser la proposition afin de vérifier si tout est correct.

Enfin, les participants doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne.

## 6. Conditions de participation

*Il est exclu d'envoyer plus d'une vidéo.*

- Être enseignant/e en exercice, utilisant le français dans sa pratique pédagogique
- Être étudiant/e ou futur/e enseignant/e inscrit/e dans un établissement francophone de formation d'un des pays organisateurs
- Proposer une candidature individuelle
- Réaliser et poster une vidéo originale et innovante de 120 secondes en français
- Envoyer le formulaire d'inscription à l'adresse électronique indiquée
- Déposer sa candidature en ligne, en respectant strictement le délai fixé par les organisateurs

## 7. Conditions de validation des candidatures

Voici les conditions de validation :

- Respect du thème du Concours
- Caractère innovant et originalité de la vidéo
- Pertinence de l'outil pédagogique/numérique utilisé
- Qualité de l'image (cadrage et luminosité)
- Qualité du son (clarté, fluidité de la voix, intonation)
- Qualité de la langue (morphosyntaxe correcte, lexique approprié, clarté de l'expression)
- Respect du temps (120 secondes maximum)
- Applicabilité/faisabilité de l'innovation

## 8. Données personnelles

Dans le cadre du Concours, des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement. Elles permettent aux organisateurs d'identifier chaque candidat et de l'informer en cas de sélection de sa vidéo.

Ces données à caractère personnel seront conservées par le Comité d'organisation pendant 10 ans.

## 9. Sélection des propositions

*Les sélections des vidéos se déroulent simultanément dans les pays organisateurs. Les sélections du jury sont réalisées à partir d'une grille d'évaluation disponible en ligne sur les comptes relayant le Concours.*

- **1<sup>re</sup> sélection** par le jury interne du pays des dix meilleures propositions. Elle est réalisée à partir d'une grille d'évaluation disponible sur la page Facebook *CI Mon innovation pédagogique*
- **2<sup>e</sup> sélection** des cinq meilleures vidéos par le public. Cette sélection est réalisée par vote via un formulaire en ligne.
- **3<sup>e</sup> sélection** par le jury interne du pays des deux meilleures vidéos qui vont candidater avec celles des autres pays concernés.

- **4<sup>e</sup> sélection** le jour de la célébration de la Journée Internationale des Professeurs de Français. Elle est faite par le jury final du Concours qui procède à la désignation des trois gagnants de l'édition en cours.

## **10. Jury**

Le jury interne du pays est composé de membres de l'association constituant l'équipe d'organisation du Concours. Chaque membre du jury évalue individuellement les participants à partir d'une fiche d'évaluation critériée totalisant 20 points. Les notes attribuées à chaque participant par les membres sont calculées pour obtenir la moyenne de celui-ci. Le classement s'effectue à partir de la moyenne obtenue.

Le jury final du Concours est composé par les membres des jurys internes des différents pays et des partenaires. Chaque membre du jury a droit à 1 voix durant le vote.

## **11. Lots à gagner**

Les participants ont la possibilité de gagner plusieurs lots allant du matériel didactique et informatique aux formations en présentiel ou en distanciel, dans le pays de résidence ou à l'étranger. En fonction des partenaires mobilisés, les prix sont attribués à trois ou à cinq lauréats.

Les lauréats ne pouvant effectuer le déplacement pour la finale du Concours peuvent se faire représenter par un membre de l'ambassade de leur pays ou de l'association participante.

La remise des lots aux lauréats absents pourra aussi se faire par valise diplomatique.

## **12. Acceptation du Règlement du jeu-concours**

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation pleine et entière, sans aucune réserve, du présent Règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre les organisateurs et les participants.

## **13. Litiges**

Si une (ou plusieurs) disposition(s) du présent Règlement devai(en)t être annulée(s) ou déclarée(s) sans effet, il n'en résulterait pas pour autant l'annulation de tout ou partie des autres dispositions. Cela n'affecterait pas non plus l'exécution des engagements souscrits par les parties présentes.

Tout litige né à l'occasion du Concours avec un participant fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

## 14. Formalités de dépôt

Le présent règlement est :

soumis pour avis aux membres des pays organisateurs et au Comité d'organisation du Concours ;

- communiqué aux partenaires par courriel ;
- publié en ligne sur le compte Facebook du Concours et sur les réseaux sociaux relayant l'évènement.

Il entrera en vigueur le 20 mars 2023.

Date : 18/03/2023

La Coordination générale :

1. ESSONO EBANG Mireille (Gabon)
2. PAMBOU Jean-Aimé (Gabon)
3. KABA Sabrina (Gabon)
4. NDZIE Pierrette (Cameroun)
5. JEDIDI Anis (Tunisie)